

**DÉLIBÉRATION N° 25/05-01
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU VENDREDI 25 JUILLET 2025**

OBJET : PARTICIPATION DU SIDELEC REUNION AU SALON « MOOV' » – ÉDITION 2025.

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**, et le **VENDREDI 25 JUILLET 2025 à 10H45**, le Comité Syndical du SIDÉLEC Réunion s'est réuni en cinquième séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL le **18 juillet 2025**. Clôture de la séance à **12H28**.

La séance a été ouverte par le Président, Monsieur Maurice GIRONCEL qui a assuré la Présidence de la séance pour les points inscrits à l'ordre du jour.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Il s'agit de M. Maurice GIRONCEL Président du SIDÉLEC Réunion / M. Stéphano DIJOUX 1^{er} Vice-Président et délégué titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Harry MOREL, 3^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph / Yolain OLIVATE, 4^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Patrice ELLAMA, 6^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoit / M. Jacques TECHER, membre du bureau et délégué titulaire de la commune de Cilaos / M. Armand VIENNE, membre du bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. Pierrot CANTINA, membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Avirons / M. André DUPREY, membre du bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux / M. Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon / M. Joan DORO, délégué titulaire de la commune de la Plaine des Palmistes / M. Henry HIPPOLYTE, délégué titulaire de la commune du Port / M. Jean-Denis HOARAU, délégué titulaire de la commune de la Petite-Ile / M. André M'VOULAMA, délégué titulaire de la commune de Sainte-Marie / M. Fabien AURE, délégué titulaire de la commune de Trois-Bassins.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Laurent RAMASSAMY, 7^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André par M. Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon.

SONT ARRIVÉS EN COURS DE SÉANCE : Néant.

SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE : Néant.

ÉTAIENT EXCUSÉS ou ABSENTS : M. Éric DELORME, 2^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis / M. Mathieu HOARAU, 5^{ème} Vice-Président suppléant et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé / M. Marcel DAMOUR, membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. Josian ZETTOR, membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Saint-Leu / M. Dominique PANAMBALOM, délégué titulaire de la commune de Sainte-Rose / M. Bernard MARIMOUTOU, délégué titulaire de la commune de Saint-Louis / M. Gilles Lionel GRONDIN, délégué titulaire de Saint-Philippe / M. Dominique GONTHIER, délégué titulaire de la commune du Tampon.

Les membres présents ont pu délibérer en exécution des articles L. 2121-17 et L.5211-10 du Code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Comité Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

SECRETARIAT DE SÉANCE : Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance. M. Éric ROUGET délégué suppléant de la commune de Bras-Panon a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.

Le Président de séance certifie que ce procès-verbal est publié sur le site internet du SIDÉLEC Réunion et que le nombre de membres en exercice présents et représentés a été de 16 sur 24 (15 présents et 1 représenté), à partir de 11h52, 15 sur 24 (14 présents + 1 représenté).

**DÉLIBÉRATION N° 25/05-01
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU VENDREDI 25 JUILLET 2025**

99_DE-974-259741023-20250725-25_05_01-DE

OBJET : PARTICIPATION DU SIDELEC REUNION AU SALON « MOOV' » – ÉDITION 2025.

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu l'arrêté préfectoral n°680 en date du 29 Mars 2000 créant le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Réunion - SIDELEC REUNION ;
Vu les Statuts révisés du SIDELEC REUNION ;
Vu les délibérations 20/02-01 et 20/03-04 du Comité Syndical, les 24 juillet et 4 septembre 2020, relative à l'élection et délégation de pouvoir au Président du SIDÉLEC Réunion ;
Vu le budget primitif 2025 du SIDELEC Réunion.*

1. Contexte et enjeux

Le SIDELEC Réunion est sollicité pour participer à la prochaine édition du **Salon MOOV'**, organisée par la SEM NORDEV, qui se tiendra du **24 au 26 octobre 2025** au Parc des Expositions et des Congrès de Saint-Denis.

Ce salon grand public, dédié aux **mobilités durables et innovantes**, s'adresse aux collectivités, institutions, entreprises, associations et citoyens engagés dans la transition écologique des déplacements sur notre territoire insulaire. Il s'inscrit pleinement dans les **missions de service public et de transition énergétique** portées par le SIDELEC Réunion, notamment à travers :

- Le **déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE)**,
- Le développement de la **filière hydrogène**,
- L'expérimentation de **véhicules à hydrogène** sur le territoire.

2. Objectifs de l'événement

- Présenter les actions du SIDELEC Réunion en matière de **mobilité électrique et hydrogène** ;
- Valoriser nos projets structurants : **SDIRVE, production et usage de l'hydrogène, vidéos des véhicules H2 en fonctionnement** ;
- Expliquer le **fonctionnement de la station hydrogène** et les perspectives de développement ;
- Renforcer la **visibilité institutionnelle** du SIDELEC Réunion auprès du grand public et des acteurs du territoire ;
- Sensibiliser les citoyens aux **solutions de mobilité décarbonée et innovante** ;
- Offrir un **stand interactif** et pédagogique pour illustrer les usages de demain.

3. Programme et actions prévues

- Création d'un stand dédié avec visuel personnalisé et supports de communication adaptés ;
- Présentation du **SDIRVE**, de la **filière hydrogène** et du **fonctionnement de la station** ;
- Diffusion de **vidéos des véhicules à hydrogène en circulation** ;
- Organisation d'**animations pédagogiques** (jeu interactif, quiz mobilité) ;
- Communication renforcée sur les **réseaux sociaux** et le **site web** du SIDELEC Réunion avant, pendant et après le salon.

4. Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel est estimé à **15 000 €**, incluant :

- La location de l'espace ;
- L'aménagement du stand (mobilier, visuel, impression) ;
- Les animations pédagogiques ;
- Les frais logistiques et les supports de communication.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

LE COMITÉ SYNDICAL

- **ARTICLE 1 : Approuve** la participation du SIDÉLEC Réunion à l'édition 2025 du Salon « MOOV' » organisé par la NORDEV ;
- **ARTICLE 2 : Autorise** l'engagement d'un budget de 15 000 € pour la participation à cet événement, réparti sur les lignes budgétaires communication et logistique ;
- **ARTICLE 3 : Charge** Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion et son Directeur Général des Services, de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion ;
- **ARTICLE 4 : Autorise** Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion à signer tous les documents y afférents.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de La Réunion, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Le Président du SIDÉLEC REUNION
Maurice GIRONCEL

